

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Rapport téléchargeable sur le site
www.feda.fr



Alain Landec, Président de la FEDA

2020 cette année-là...

Chers Adhérents, l'année que nous venons de passer restera gravée dans la mémoire de la civilisation humaine. La crise de la COVID-19 qui a frappé le monde entier et qui semble reprendre de la vigueur au moment où j'écris ces lignes, est hélas loin d'être terminée.

Il est encore, à l'heure actuelle, difficile d'estimer avec précision les répercussions qu'elle aura à court, moyen et long terme. Mais il est très probable qu'il faille se préparer, après la crise sanitaire, à une crise sociale forte au regard de l'incertitude conjoncturelle dans laquelle l'Europe s'est enfoncée face aux répercussions économiques et sociétales de cette crise sans précédent.

Fort heureusement, le modèle social français, parfois tant décrié, nous est aujourd'hui envié par de nombreux salariés et entreprises du monde entier. Si le Gouvernement n'a pas toujours été au rendez-vous des masques, des tests PCR

et des vaccins, il aura été sans faille dans le soutien apporté au monde du travail par des mesures économiques d'aides sans précédent : avec, notamment, la mise en place du chômage partiel et du prêt garanti par l'état.

Il est nécessaire de faire savoir aux pouvoirs publics quand les choses ne vont pas dans le bon sens. Il est, je crois, également nécessaire, dans le cas présent, de saluer le volontarisme politique et économique dont a fait preuve le Président de la République à l'égard de nos entreprises. Bon nombre d'entre vous, nous le savons via les multiples sondages réalisés par la FEDA durant cette crise, ont bénéficié de ces mesures sans lesquelles leurs entreprises auraient été menacées.

En cette période troublée, il est

plus que jamais nécessaire de s'armer de courage.

La FEDA a été à vos côtés en permanence lors de cette crise que nous avons affrontée collectivement.

Dès le mois de mars, nous avons mis un point d'honneur à vous transmettre, en temps réel, toutes les dispositions gouvernementales, en relayant toutes les informations destinées à faciliter le fonctionnement de vos entreprises. Nous vous avons aidés dans la recherche et l'approvisionnement des masques, alors introuvables, afin que vous puissiez mettre en application, au plus vite, les gestes barrières dans vos locaux.

La parution de notre newsletter, là encore en temps réel, lorsque les événements l'imposaient, la disponibilité permanente de l'équipe de la FEDA ont démontré, nous avons reçu de très nombreux témoignages en ce sens, que dans cette période historique difficile, **la FEDA était là !**

Ensemble, nous avons beaucoup appris et c'est ensemble que nous allons repenser nos modèles à l'aune de ce contexte nouveau et être les acteurs engagés de la relance. Pour toutes ces raisons, il faut garder confiance.

J'ajoute que les entreprises de notre secteur ressortent, de cette période, dans un état plus que satisfaisant au regard d'autres secteurs professionnels de l'économie française qui, eux, sont aujourd'hui totalement sinistrés.

Haut les cœurs pour 2021 !

Nous finirons par vaincre ce satané virus, qui, je n'en doute pas, avec l'arrivée du vaccin, sera très bientôt de l'histoire ancienne !

Alain Landec

Président de la FEDA



La FEDA se réjouit d'avoir été entendue par le Gouvernement



La France a notifié le 30 décembre dernier à la Commission Européenne l'ordonnance qu'elle entend prendre sur les données des véhicules connectés. Cette ordonnance sera prise en application de l'article 32 de la loi d'orientation des mobilités, qui habilite le Gouvernement à légiférer sur le sujet. La FEDA se réjouit que sa position sur ce dossier ait été entendue. Reçue au Ministère de la Transition écologique et solidaire il y a un an, la fédération avait répondu aux différentes consultations organisées par cette administration en 2020.



Dans le projet de texte qui lui était soumis, la FEDA avait en effet plaidé avec conviction en faveur du retrait, des dispositions relatives à l'échange de données entre acteurs économiques et qui se rapportaient au développement des services de réparation, de maintenance, de contrôle technique automobile, d'expertise automobile et d'autres services innovants de mobilité attachés au véhicule.

En effet, telles qu'elles étaient prévues, **ces dispositions ne permettaient pas de garantir un accès non-discriminatoire aux acteurs de l'après-vente indépendante. C'est-à-dire un accès direct aux données générées par le véhicule, sans intervention de la part des constructeurs.** Bien au contraire, elles risquaient de placer les opérateurs indépendants en situation de faiblesse vis-à-vis des réseaux des constructeurs et pouvait limiter la liberté de choix des consommateurs.

Par ailleurs, l'Union Européenne mène depuis 2019 un travail approfondi en vue de légiférer elle-même sur le sujet de l'accès

aux données et aux fonctions embarquées des véhicules. Compte tenu de la perspective de cette prochaine législation, la FEDA a appelé le Gouvernement à éviter toute interférence entre le niveau national et le niveau communautaire et à laisser le processus législatif européen suivre son cours.

Cette demande a heureusement été entendue et prise en compte : le projet d'ordonnance qui vient d'être notifié ne comporte aucune disposition de cette nature et se concentre, comme la FEDA le demandait, sur les autres enjeux d'accès aux données des véhicules - connaissance des accidents, incidents, état du patrimoine d'infrastructure, attaques cyber, validation de sécurité des systèmes automatisés -.

La FEDA veillera désormais, avec le soutien de la FIGIEFA à Bruxelles, à faire entendre sa voix dans les travaux préparatoires sur la réglementation européenne prévue en matière d'échange de données issues des véhicules connectés. ■



LIVRE BLANC FEDA PLUS QU'UNE ÉTUDE, UNE VISION !



La transition énergétique est lancée dans l'automobile :

d'ici à 2025, 300 modèles de véhicules électriques et hybrides rechargeables auront été lancés en Europe. Cette électrification est aussi massive qu'inéluctable. Quelles en sont les raisons, les freins, les accélérateurs, les conséquences possibles pour les acteurs de la distribution des pièces de rechange et leurs clients réparateurs automobiles ?

Ce Livre Blanc :

Explique le phénomène de l'électrification en interrogeant acteurs et promoteurs du véhicule électrique, constructeurs, équipementiers, Pouvoirs Publics, fabricants d'infrastructures de charge et opérateurs de mobilité, utilisateurs, recycleurs et rétrofiteurs;

Porte son regard jusqu'en 2035 et montre l'impact de l'inclusion des véhicules électriques et électrifiés sur le parc circulant, le chiffre d'affaires des ateliers, les parts de marché des acteurs, grâce à une étude prospective inédite réalisée par l'universitaire Bernard Jullien.

Pour le commander, adressez-vous à :
dlavignon@feda.fr

Interviews des professionnels de l'automobile, diagrammes comparatifs, statistiques, analyses des données, projections jusqu'en 2035... Bilan économique et écologique.

Une étude pour, ensemble, préparer ces prochaines décennies.



INFORMATION JURIDIQUE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION COMMERCES DE GROS

En 2020, la FEDA a participé à nombre de Commissions Mixtes Paritaires Permanentes de Négociation et d'Interprétation « Commerces de gros » dans les locaux du Ministère du Travail. Tout au long de l'année, des sujets qui relèvent de la négociation de branches ont été discutés entre les partenaires sociaux. Ces négociations ont notamment abouti à la conclusion d'un accord paritaire de salaires en février 2020 avec une application au 1^{er} mai 2020 ou encore la conclusion d'un accord relatif au développement du dialogue social dans la CCN des commerces de gros n° 3044 signé à l'unanimité le 23 juin 2020. Le dialogue social au niveau de la branche permet notamment: d'adapter

les règles issues du code du travail ou des accords nationaux interprofessionnels aux spécificités et besoins d'une activité au regard de la conjoncture économique ; de mettre en place des actions permettant la valorisation de la branche. L'année 2020 a également été marquée par la conclusion de l'accord de branche du 5 mai 2020 relatif à la négociation de branche, au droit syndical et aux institutions représentatives du personnel. Cet accord est né suite aux ordonnances Macron de 2017 et a entraîné une mise à jour de la convention collective nationale des commerces de gros disponible sur le site internet de la FEDA : www.feda.fr



Afcodma



INFORMATIONS

AFCODMA / ECFA LE MOT DU PRÉSIDENT

« Parce que la performance des entreprises repose sur un personnel bien formé, l'AFCODMA, département de formation de la FEDA, a pour vocation d'aider les membres de la profession à améliorer leurs compétences et celles de leurs collaborateurs sur leurs marchés ».

Alain LANDEC
Président de l'AFCODMA

En faisant intervenir exclusivement des experts de terrain et des professionnels de la rechange, l'AFCODMA a organisé en 2020 plus de 15 sessions de formations en présentiel ou à distance comprenant exercices pratiques et mises en situation.

La promotion 38 de l'ECFA (École de Commerce de la Filière Automobile) poursuit son cursus sur 2 ans, tandis qu'une nouvelle promotion a démarré en décembre 2020 : 6 managers suivront ce cursus diplômant au cours de ces 2 prochaines années.

Merci à Alliance Automotive, AD Farsy, Niort Frères, AD Fortia, SES Ets Henri Lecomte, GPA, RM ACCESSOIRES SARL, ADIPA, Techni Freins, Automotor, Thomé, qui nous ont fait confiance cette année encore et contribuent au renouvellement de notre engagement au service des exigences de la profession. ■

LIBÉRALISATION DES PIÈCES CAPTIVES

LIBÉRALISATION DES PIÈCES DÉTACHÉES :

la FEDA déplore une nouvelle occasion manquée de soutenir les consommateurs et les entreprises.

Le Conseil Constitutionnel a publié le 3 décembre dernier sa décision relative à la conformité à la constitution du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique.

Ce projet de loi intégrait, entre autres dispositions diverses, un article 136 visant à procéder à une ouverture partielle à la concurrence du marché des pièces détachées automobiles. Cette disposition, dont les modalités résultaient de plusieurs mois de concertation avec les professionnels, avait été ajoutée au texte initial par un amendement signé par des députés La REM.

La FEDA, dès l'insertion de cette mesure, avait alerté le cabinet du Premier Ministre sur le risque de voir cet article considéré par le juge constitutionnel comme un « cavalier législatif », c'est-à-dire présentant un lien insuffisant avec le projet de loi initial.

La décision 2020-807 DC, publiée ce soir, confirme malheureusement ces craintes. Parmi 25 autres articles, le Conseil Constitutionnel a procédé à la censure de cet article.

Il en résulte que l'engagement pris par le Gouvernement, par la voix du Premier Ministre début 2019, d'une ouverture partielle et progressive à la concurrence des pièces détachées automobiles, n'est pas tenu à ce jour. La France, de plus en plus isolée en Europe, conserve un système monopolistique anachronique aux mains des seuls constructeurs automobiles.

Après une décision similaire du juge constitutionnel sur la LOM en décembre 2019, cette nouvelle décision fait obstacle à une mesure de libéralisation attendue tant par les associations de consommateurs que par un grand nombre d'entreprises de l'après-vente automobile.

Pour Mathieu SEGURAN, Délégué général de la FEDA, « C'est un mauvais coup porté, une fois de plus, au pouvoir d'achat des automobilistes et à la libre concurrence dans la filière ».

La FEDA appelle sans attendre le Gouvernement à tirer les conséquences de cette décision : la libéralisation des pièces détachées n'aboutira que dans le cadre d'un véhicule législatif adapté et non pas en la rattachant à un texte en discussion. Il importe donc qu'un projet de loi ou une proposition de loi consacrés à ce sujet puissent être rapidement déposés et inscrits à l'ordre du jour du Parlement en 2021.

LA FEDA travaille à l'heure actuelle à l'intégration de cette mesure dans le cadre du projet de loi Convention Citoyenne. ■

CDA – JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

En live

LE COMMERCE ET L'APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

LE SCÉNARIO 2021



Comme ses adhérents, la FEDA a été également touchée de plein fouet par la crise sanitaire qui a contraint fortement ses activités, avec au premier rang, l'organisation des traditionnels CDA.

La FEDA, au moment où les événements de cette nature ont été rendus interdits, avait donc deux choix : tout annuler ou trouver une autre voie pour les maintenir.

C'est, comme vous le savez, la seconde option qui a été choisie.

Votre syndicat a en effet innové et a équipé sa salle de réunion d'une solution de retransmission en son et vidéo ultra HD afin de pouvoir réaliser des CDA "en Live". Vous avez été d'ailleurs, nous vous en remercions, très nombreux (plus d'une centaine) à assister à cette première expérience le **jeudi 10 décembre 2020 de 10h30 à 12h00**.

Ce "CDA Live" portait SUR LE COMMERCE ET L'APRÈS-VENTE AUTOMOBILE, SCÉNARIO POUR 2021.

Cette table ronde rassemblait des intervenants de qualité comme :

Pascal PERRI, économiste, présentateur de l'émission quotidienne "Perriscope" sur LCI,

Marc MORTUREUX, Directeur Général de la PFA, Plateforme Filière Automobile et mobilités,

Philippe BARBIER, Président de la CGI, Confédération du Commerce de Gros et International,

Claude CHAM, Président de la FIEV, Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules,

Alain LANDEC, Président de la FEDA, Fédération de la Distribution Automobile.

Elle a permis de comprendre **comment les professionnels de l'après-vente allaient appréhender 2021.**

Cela a été également l'occasion de revenir, sous l'effet des deux confinements de 2020, sur les indicateurs de conjoncture économique ainsi que sur la manière dont l'État coordonne le soutien à l'économie, à l'industrie et à l'emploi pour la Filière Automobile, notamment à travers France Relance.

La formule "visioconférence" ayant été couronnée de succès, nous tiendrons si nécessaire le prochain CDA également en ligne en espérant toutefois pouvoir vous retrouver physiquement et au plus tôt dès que les conditions sanitaires le permettront !





TROMBINOSCOPE 2020

GOVERNANCE

Président



Alain Landec
Président

Bureau du Conseil d'Administration



Olivier Vajdovsky
Alliance Automotive Group



Franck Lorinet
Trésorier



Christophe Boutemy
Secrétaire
Groupe Autodistribution

Membres du Conseil d'Administration



Stéphane Antigilo
Groupe Autodistribution



Franck Baduel
Alliance Automotive Group



Christophe Boutemy
Groupe Autodistribution



André Brutinel
AGRA



Éric Giroit
Alliance Automotive Group



Laurent Ferré
ADIPA



Franck Lorinet
FEDA



Benoît Migeon
GroupeTVI



Christophe Mounet
Franc Diesel



Catherine Ozier Lafontaine
Ho Hio Hen



Philippe Porro
Dauphine Peinture Diffusion



Olivier Vajdovsky
Alliance Automotive Group



Olivier Van Ryumbek
Automotor France

Groupe Métiers

Diesel et Nouvelles Technologies



Jean-François Niort
Président



Christophe Mounet
Vice-Président

Distribution Peinture



Philippe Porro
Dauphine Peinture Diffusion

Moteur



Yves Lecomte

Véhicule Industriel



Benoît Migeon
GroupeTVI

Bureau de l'AFCODMA



Alain Landec
Président



Mathieu Séguran
Directeur



Franck Lorinet
Trésorier



Éric Foucher
Membre

ÉQUIPE PERMANENTE

Délégué Général



Mathieu Séguran
Délégué Général

Collaboratrices



Sabrina Lequeux
Responsable
des Affaires Juridiques



Amalia Dos Santos
Comptable



Déborah Lavignon
Chargée de mission auprès
du Délégué Général

ASSURANCE CRÉDIT



APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

Face à la dégradation de l'assurance-crédit, la FEDA en appelle au Gouvernement.

De nombreuses entreprises de l'après-vente automobile font face depuis le printemps à une détérioration majeure des conditions d'assurance-crédit. Cette situation s'avère très préjudiciable à l'activité économique dans la filière aval de l'automobile qui avait amorcé une reprise cet été et fait désormais face aux conséquences du second confinement. La FEDA vient de saisir de ce dossier les Ministres Bruno LE MAIRE et Agnès PANNIER-RUNACHER, afin que des solutions soient trouvées rapidement. Les dispositifs d'assurance-crédit permettent, dans le secteur de la distribution automobile comme dans de nombreux autres, de protéger les entreprises contre les risques d'impayés et ainsi de favoriser leur développement.

Or, force est de constater que les lignes de couverture mises en place par certains assureurs-crédit auprès des fournisseurs de la distribution indépendante connaissent depuis le déconfinement de mai 2020 une franche dégradation. Celle-ci, dont pâtissent aussi bien de grands acteurs que de plus petites entreprises, se traduit soit par une couverture réduite de manière très significative (souvent de moitié), soit par la résiliation pure et simple de l'assurance-crédit.

Pourtant, l'après-vente automobile s'est signalée par un rebond très significatif entre le déconfinement et le début du second confinement. La filière aval - soit 500 000 emplois au total - équipementiers, distributeurs, garagistes, carrossiers, etc. - a ainsi fait preuve d'une résilience précieuse pour la relance de notre économie après la crise sanitaire. Dans ces conditions, « Il est incompréhensible que l'assurance-crédit ne puisse pas sécuriser les entreprises dans les circonstances délicates qu'elles connaissent », déclare Mathieu SEGURAN, Délégué Général de la FEDA : « Les entreprises peuvent légitimement attendre qu'un cadre au moins équivalent à celui qui prévalait avant le premier confinement soit maintenu pour préserver les relations inter-entreprises ».

De fait, une assurance-crédit dégradée pour les fournisseurs complique l'approvisionnement des distributeurs qui peinent dès lors à servir leurs propres clients garagistes ou carrossiers. C'est ainsi toute la filière en aval qui risque d'être mise à mal.

À cet égard, la réponse de certains assureurs, qui consiste à suggérer aux entreprises de se tourner vers les dispositifs supplémentaires de réassurance publique d'assurance-crédit court terme CAP/CAP+/CAP FRANCEXPOR/ CAP+ FRANCEXPOR ne semble pas du tout à la hauteur des enjeux.

La FEDA en appelle donc directement au Gouvernement afin qu'une réponse à la hauteur des enjeux soit apportée aux acteurs de la distribution automobile.

La FEDA a obtenu au mois de décembre, pour plusieurs de ces adhérents, un entretien avec Frederic Visnovsky, Médiateur national du crédit aux entreprises à la Banque de France afin de pouvoir les aider à trouver une solution aux différents les opposant à plusieurs assureurs. ■



FÉDÉRATION DE LA DISTRIBUTION AUTOMOBILE

10, rue Pergolèse. 75116 Paris | Tél. : 01 45 00 39 71 | Fax : 09 72 30 49 75 | Courriel : infos@feda.fr | Site : www.feda.fr